

N°607

du 28
MAI
2013

Editorial

Par Koffi
SOUZA

DIALOGUE OCCLUSIF

La démocratie repose sur la libre discussion des acteurs politiques. Elle dispose de cadres de dialogue institutionnels comme les parlements.

Mais, selon les nécessités, d'autres instances de dialogues peuvent être créées comme par exemple un dialogue entre le gouvernement et les syndicats.

Pour diminuer les tensions sociales, il est apparu opportun d'ouvrir le dialogue à toutes les forces politiques même à celles qui ne sont pas représentées au Parlement et à toutes les organisations représentatives de la société civile.

Pour marquer cette extension du dialogue, on parle dorénavant de dialogue inclusif. Le terme a été institutionnalisé à l'occasion d'une crise tchadienne. A l'époque, le Tchad traversait une crise politique aigue occasionnée par le raid de la coalition des mouvements politico-militaires sur N'Djamena en février 2008. Lors d'une concertation inter-tchadienne en mars 2008 à Paris dont l'objectif était de définir le concept du dialogue inclusif, les participants avaient décidé de la création de la Commission Indépendante pour le Dialogue Inclusif (CIDI). Elle s'était donnée pour mandat d'apporter une modeste contribution à la résolution de la crise politique tchadienne en œuvrant au rassemblement des tchadiens pour arriver à un dialogue politique susceptible d'ouvrir les

suite à la page 6



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.3 Selon le projet de loi portant statut de l'opposition

La seule participation au Gouvernement n'induit pas la perte automatique du titre d'opposant

** Le Chef de l'Etat va rencontrer, deux fois l'an, les responsables des partis politiques.*

P.7 Santé

L'automédication coûte chère



Gilchrist Olympio, Président de l'UFC

P.4 Sur les marchés de Lomé, en avril

Un nouvel exploit de la tomate fraîche locale au-delà des 1000 francs

P.3 Séance plénière de l'Assemblée nationale ce mardi

C'est fin prêt pour le tout 1^{er} Code de la route au Togo !

** La mise en place d'outils de détection du taux d'alcoolémie consacrée.*

P.4 Revendications salariales, incendies des marchés, subventions pétrolières

L'Exécutif coupe plusieurs milliards Cfa dans ses dépenses 2013

** Les dépenses de l'Etat ramenées à la taille des ressources disponibles.*

moovforfaits  no limit

Communiquez autrement avec nos forfaits jour et weekend !

Forfait SMS: 50 SMS à 150 F valables chaque jour. Pour activer, tapez *143*53*50#

Forfait JOUR: 10 min d'appel à 300 F valable de 06h à 17h. Pour activer, tapez *143*53*10#

Forfait WEEKEND: 30 min d'appel à 500 F valable le weekend. Pour activer, tapez *143*53*30#

Offre susceptible de modifications sans préavis. Service client: 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

groupe **etisalat**



PA-LUNION

www.pa-lunion.com



Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- **Abonnement:** Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

Selon le projet de loi portant statut de l'opposition

La seule participation au Gouvernement n'induit pas la perte automatique du titre d'opposant

*** Le Chef de l'Etat va rencontrer, deux fois l'an, les responsables des partis politiques.**

Laté Pater

Avec le cas spécifique de l'Union des forces de changement (UFC), depuis l'accord historique signé avec l'ex-RPT et consacrant sa présence dans l'actuel Gouvernement, les désormais membres fondateurs de l'Alliance nationale pour le changement (ANC), relayés par d'autres amis de l'opposition togolaise, ont vite fait de déclasser le

Journal officiel. Copie de cette déclaration est transmise sans délai au bureau de l'Assemblée nationale». Plus est, «*tout individu appartenant à un parti ou regroupement de partis politiques de l'opposition peut, à titre individuel, accepter de participer au gouvernement*». En clair, ce n'est pas automatique que la seule participation à l'équipe gouvernementale fait perdre le titre d'opposant ; il revient

démocratique et du progrès économique, social et culturel. Les partis politiques de l'opposition ont le droit à l'information sur toutes les questions importantes relatives à la vie de la Nation. Pour ce faire, le libre accès à l'information leur est garanti. Pas d'interpellation, de poursuite, de détention ou de jugement en raison des opinions politiques exprimées. Les membres de l'opposition politique peuvent se

au nombre de leurs élus au sein des organes et institutions où ils siègent.

Bon à savoir : l'Etat est tenu de prendre des mesures particulières pour assurer la sécurité des responsables des partis, alliances ou regroupements de l'opposition, à l'occasion de leurs activités, en accord avec eux. L'Etat veille à la sécurité et à la protection des sièges des partis de l'opposition. Toute entrave ou tentative d'entrave à l'exercice des



Gilchrist Olympio, Président de l'UFC ...



... d'autres responsables de l'opposition togolaise

parti de Gilchrist Olympio. Car un parti ne saurait s'opposer à un pouvoir dont il est l'allié. Et cette théorie continue de brouiller le jeu politique, avec l'exemple de la composition de la Commission électorale nationale indépendante et de ses démembrements. Visiblement, le Gouvernement va trancher. Réuni en conseil des ministres le 23 mai 2013, il a adopté l'avant-projet de loi portant statut de l'opposition. Toute chose qui, à en croire les termes de l'exposé des motifs, «*participe à l'enracinement de l'Etat de droit et reflète la volonté de promouvoir l'acceptation réciproque du gouvernement en place, quel qu'il soit, et de l'opposition, dans le but d'assurer un climat politique apaisé et une culture démocratique où la tolérance, l'acceptation mutuelle et le débat d'idées prennent le pas sur toutes formes de stigmatisations*».

En érigeant des droits et devoirs, il est légitimement audacieux d'identifier le détenteur du titre d'opposant. Aussi l'article 2 du projet de loi fixe-t-il les premières indications : «*on entend par opposition politique un ou plusieurs partis ou regroupements de partis politiques légalement constitués, distincts de la majorité parlementaire et ayant fait une déclaration d'appartenance à cet effet*». Laquelle déclaration est enregistrée auprès du ministre en charge de l'Administration territoriale qui en assure la publication au Journal Officiel. Et l'article 4 vient en complément, comme pour répondre à la théorie des adversaires de l'UFC : «*tout parti politique appartenant à l'opposition peut accepter de participer au gouvernement et de partager la responsabilité de celui-ci. Dans ce cas, il conserve la qualité de parti politique d'opposition, sauf déclaration contraire qui doit être adressée au ministre chargé de l'Administration territoriale. Ce dernier en assure la publication au*

parti concerné de publier une déclaration sur sa propre catégorisation. A défaut, aucune présomption ne vaut.

L'opposition est parlementaire lorsqu'elle comprend le ou les partis et regroupements de partis politiques représentés à l'Assemblée nationale ainsi que les députés qui y siègent, et ayant remis au bureau de celle-ci une déclaration indiquant leur appartenance à l'opposition. Cette déclaration est accompagnée de la liste des députés concernés, signée par chacun d'eux. La déclaration d'appartenance à l'opposition parlementaire est faite en début de législature et au plus tard quinze jours calendaires suivant l'adoption du règlement intérieur de l'Assemblée. Elle peut également être faite par la suite, à tout moment de la législature. L'opposition extra-parlementaire est celle qui n'a pas de député à l'Assemblée nationale.

Autre innovation de la loi en préparation : il est créé une rencontre nationale, deux fois l'an, entre le Président de la République et les responsables des partis politiques, tant de la majorité que de l'opposition, afin d'échanger sur les grandes questions du moment. La rencontre a lieu à l'initiative du Président de la République qui en fixe la date, en arrête l'ordre du jour et en assure personnellement la direction.

Pour le reste, il est question des droits et devoirs de l'opposition. D'entrée, il est rappelé que, en principe, les partis politiques de l'opposition et leurs membres jouissent de toutes les libertés publiques garanties par la Constitution ; ils ont droit à un accès et un traitement équitables de la part des médias officiels. Le principe veut aussi que l'opposition a le droit d'accéder aux informations concernant la vie politique nationale et de suivre l'action gouvernementale, de la critiquer de façon objective et constructive dans le sens du renforcement de l'idéal

de confier des missions particulières d'intérêt public. Le droit aux considérations protocolaires est reconnu aux dirigeants des partis de l'opposition à l'occasion des cérémonies, des réceptions et des manifestations officielles. Les partis de l'opposition bénéficient d'un droit de représentation proportionnellement

droits et des activités légales de l'opposition par un responsable administratif est interdite et sanctionnée par une peine de 1 mois à 2 ans d'emprisonnement et une amende de 200.000 à 3.000.000 francs Cfa ou de l'une de ces deux peines seulement.

Séance plénière de l'Assemblée nationale ce mardi

C'est fin prêt pour le tout 1^{er} Code de la route au Togo !

*** La mise en place d'outils de détection du taux d'alcoolémie consacrée.**

Aussi paradoxal que cela peut paraître, il n'existe pas de Code de la route au Togo. La circulation routière est régie jusqu'alors par un ensemble de textes réglementaires – d'origine coloniale et utilisés par les établissements d'apprentissage de conduite des véhicules automobiles (auto-école) – dont les dispositions ne s'appliquent plus aux réalités actuelles. D'où le pas qualitatif de l'Exécutif de doter le pays d'un Code. Le projet de loi, adopté en mai 2012, va être validé ce mardi par les députés, dans sa partie législative. Et ce, après le travail de la commission spéciale de l'Assemblée nationale.

Déjà, on parle de sanctions dites exemplaires pour dissuader les infractions. Encore que, face à la faiblesse de l'Etat vis-à-vis des citoyens, l'Autorité trouve les moyens efficaces pour faire appliquer la partie réglementaire du nouveau Code. Le texte comporte beaucoup d'innovations en sa partie réglementaire telles que la mise en place d'outils de détection du taux d'alcoolémie, la bonne gouvernance routière et la préservation du patrimoine routier. Ainsi, sous réserve du vote positif par la majorité des députés, toute personne qui aura conduit un véhicule à moteur avec ou sans



remorque, sans être titulaire du permis de conduire valable pour la catégorie du véhicule utilisé, encourt une amende de 1.000.000 à 2.000.000 francs Cfa et un emprisonnement de 1 à 3 ans, ou l'une de ces deux sanctions seulement. Les mêmes peines frapperont quiconque se sera substitué au conducteur d'un véhicule qui vient de causer ou d'occasionner un accident, tout conducteur qui aura omis sciemment d'obtempérer à une injonction non équivoque de s'arrêter émanant d'un fonctionnaire ou d'un agent chargé de constater les infractions ou qui aura refusé de se soumettre à toutes les vérifications prescrites, toute personne qui aura conduit ou tenté de conduire un véhicule alors

qu'elle était manifestement en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants.

Il n'est pas autorisé de s'entêter à prendre le volant en violation d'une décision administrative prononçant la suspension ou l'annulation du permis de conduire. Pour ce seul fait, le fautif pourra écoper de 1 à 2 ans d'emprisonnement.

L'accent est également mis ici sur l'état technique du véhicule dont les conditions seront fixées par décret. Dans tous les cas, un conducteur qui aura sciemment conduit un véhicule dont l'orientation ou l'aménagement des phares, lanternes, feux et dispositifs accessoires d'éclairage aura été volontairement modifié au point où cet éclairage cesse d'être conforme

aux dispositions réglementaires et constitue un danger pour les usagers de la route écopera d'une amende de 200.000 à 500.000 francs Cfa et d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans ou de l'une de ces deux peines seulement.

Autre pratique fréquente chez les Togolais qui n'est pas oubliée : le conducteur dont le véhicule aura causé ou occasionné un accident, qui ne se sera pas arrêté et aura ainsi tenté d'échapper à la responsabilité pénale ou civile qu'il peut encourir, se verra flanquer une amende de 1.000.000 à 1.500.000 francs Cfa et un emprisonnement de 1 à 3 ans. Quant aux cas d'homicides involontaires commis à l'occasion de la conduite d'un véhicule terrestre à moteur, ils sont gérés par le Code pénal.

VERBATIM Par Eric J.

L'unique alternative pour les africains

Les 50 années de vie commune des 54 Etats membres de l'Union africaine n'ont pas jusque-là permis un véritable décollage économique du continent africain. Certes, la croissance économique mondiale de l'année dernière est tenue vers le haut par les prouesses économiques de certains pays africains. Malheureusement, cela ne diminue pas le taux de pauvreté de plus en plus élevé dans les différents pays. Les africains sont encore les mal nourris, les mal lotis, les mal habillés, les mal soignés, les mal formés, les mal... La liste est trop longue pour énumérer tous les maux dont souffre le peuple africain. A ce stade d'une union qui cherche ses repères dans un monde en plein tourbillon, les africains, les jeunes surtout, ne savent plus à quel saint se vouer.

Les pères fondateurs de l'Union africaine (UA), précédemment organisation de l'unité africaine (OUA), avaient une vision claire et nette d'une Afrique qui gagne et qui se développe. Pour eux, l'Afrique est Une et Indivisible alors qu'ils avaient assisté impuissants à la balkanisation de leur continent par les occidentaux venus chercher les richesses de notre sous-sol. Après avoir participé activement à l'indépendance de leur pays respectif, ils ont cru pouvoir réunifier l'ensemble des pays. Mais, c'est compter sans les esprits conservateurs, dominateurs et ethnocentristes parfois, des futurs dirigeants dont les choix politiques n'ont rien à voir avec ce «panafricanisme aveugle».

Aujourd'hui, l'Afrique est le continent où se développent des crises extrêmement graves dont la source est surtout la course effrénée à l'armement, alors qu'aucun pays africain n'est fabricant d'armes. Aussi assiste-t-on à l'enracinement des milices politiques, idéologiques, religieuses fortement armées qui sèment la terreur partout sur le continent devant des Etats fragiles militairement et sous équipés pour faire face à ces rébellions cautionnées par des puissances étrangères qu'elles soient africaines ou non. Ainsi, les foyers de tension se suivent et se généralisent mais ne se ressemblent pas.

A ce point de vue, l'Union africaine fortement divisée au sein de ses propres institutions à cause des intérêts inavoués de ses membres, est appelée à régler plus de conflits que de trouver de quoi nourrir ses fils et filles et leur apporter des solutions idoines dans les domaines sociaux comme la santé, l'éducation, l'eau, l'énergie, etc. Où se trouve alors l'alternative?

Dans le contexte actuel des choses, l'Afrique a besoin d'une force armée pour apaiser le continent, d'une politique économique soutenue, de même que des institutions fortes pour donner des directives. Cependant, rien ne peut sortir les africains de ce borborygme de la pauvreté, sinon de la misère, que le travail. Ceci étant, il faudra mettre fin à la belle époque des beaux discours politiques et des promesses interminables jamais tenues. «Le travail libère l'Homme» dit-on.

Revendications salariales, incendies des marchés, subventions pétrolières

L'Exécutif coupe plusieurs milliards Cfa dans ses dépenses 2013

* Les dépenses de l'Etat ramenées à la taille des ressources disponibles.

Jean Afolabi

Les gouvernants, en apprenant le vote le 29 décembre 2012 par les élus de la loi de finances exercice 2013, ne s'attendaient pas s'arrêter de si tôt en chemin. Vendredi dernier, en conseil des ministres, il a été avoué et admis par tous que les données ont changé. Il qu'il faille rectifier la loi de finances en cours, et couper dans les dépenses. Aussi a-t-on, à l'occasion, unanimement adopté un avant-projet de loi portant loi de finances rectificative pour l'année 2013. Une démarche rendue nécessaire par l'évolution de la situation sociale, économique et financière du Togo ces derniers mois, a expliqué le ministre Adji Otéth Ayassor de l'Economie et des finances.

Le projet de loi de finances rectificatives pour 2013 à envoyer sous peu à l'hémicycle s'équilibre en ressources et en dépenses à 689,02 milliards de francs Cfa, dégageant ainsi un besoin de financement additionnel nul, contre 6,57 milliards de francs initialement prévu. Les recettes du texte rectificatif sont projetées à 689,02 milliards, contre une prévision initiale de 779,82 milliards. Elles connaissent ainsi une baisse de 11,9%. Cette réduction estimée à 90,80 milliards s'explique, essentiellement, par la conjonction des augmentations des recettes non fiscales (5,36 milliards), des appuis budgétaires (4,15 milliards) et de l'emprunt obligataire additionnel (25 milliards). Elle s'explique également par la diminution des recettes non fiscales (1,01 milliard), des emprunts-projets (96,20 milliards) et la non réalisation des produits de privatisations (28,20 milliards). Estimées à 689,02 milliard, contre



Adji Otéth Ayassor, Ministre de l'Economie et des finances

une prévision initiale de 786,39 milliards, les dépenses ont connu une diminution de 97,37 milliards de francs, soit l'équivalent de 12,4%. Cette baisse est expliquée par l'effet combiné, principalement, des augmentations d'une part, de la masse salariale liées aux revendications des fonctionnaires (10,71 milliards), des subventions aux produits pétroliers (20 milliards) et aux universités (1,70 milliard) et des dépenses liées aux élections (5 milliards). La diminution s'explique aussi par des dotations partielles pour la prise en charge des dégâts des incendies des grands marchés de Kara et de Lomé (4,30 milliards) et de l'acompte pour l'acquisition de deux patrouilleurs (2,18 milliards). Elle s'explique enfin par des diminutions des dépenses de matériel des ministères et services (6,03 milliards), des dépenses communes diverses (2,20 milliards), de l'indemnisation des expropriations (5 milliards), des subventions (6,46 milliards) et des dépenses d'investissement financières par les emprunts et les ressources internes respectivement pour 96,10 milliards et 24,40 milliards.

En résumé, prévu en recettes internes à 414,87 milliards et en dépenses à 689,02 milliards, le collectif budgétaire 2013 dégage un déficit de 274,15 milliards contre 369,30 milliards dans la loi de finances en cours d'exécution, soit une réduction de 25,8%. Ce solde déficitaire est entièrement financé par les recettes extraordinaires dégageant ainsi un gap nul contre 6,57 milliards dans la loi de finances initiale.

Il est à souligner qu'en plus de la prise en charge des sinistrés des deux marchés ravagés, les dégâts auront un impact négatif sur les recettes fiscales, par la baisse de l'activité économique qu'ils induisent. La masse salariale, elle, sera fortement impactée par les revendications des syndicats, dont il est acquis que certaines seront satisfaites dès cette année. Plus encore, les produits de l'ouverture du capital de Togotélécom et de la privatisation de l'Union togolaise de banque (Utb) ne seront pas réalisés. L'effort doit enfin fait de réduire le déficit budgétaire par rapport au Produit intérieur brut (Pib) à un taux raisonnable de 10,5% à 6%.

Au cours des trois premiers mois de l'année au Togo Recul des crédits bancaires, malgré l'assouplissement des conditions

D'après la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), les taux débiteurs se sont inscrits en repli au premier trimestre 2013. En effet, le taux débiteur moyen hors taxes et charges, pondéré par le volume des crédits mis en place, est ressorti en moyenne à 8,15% au premier 2013 contre 8,31% au quatrième trimestre 2012, soit une diminution de 16 points de base. Cette baisse du taux d'intérêt moyen à l'échelle régionale est liée essentiellement à l'assouplissement des conditions des crédits au Sénégal (-72 points de base), au Burkina Faso (-51 points de base), au Togo (-23 points de base) et au Mali (-12 points de base). Par contre, d'un trimestre à l'autre, les taux débiteurs ont progressé en Guinée-Bissau (+37 points de base), en Côte d'Ivoire (+25 points de base), au Niger (+13 points de base) et au Bénin (+5 points de base).

L'ensemble de la clientèle des banques est concerné par la baisse des taux d'intérêt débiteurs, à l'exception des organismes assimilés à l'Etat (+24 points de base), des particuliers (+23 points de base) et de la clientèle financière (+18 points de base). Suivant l'objet du crédit, la contraction des taux débiteurs a concerné notamment les crédits de trésorerie qui se sont repliés de 17 points de base. Ainsi, sur le premier trimestre 2013, les taux d'intérêt moyens appliqués à cette catégorie de crédits, hors taxes et charges, se sont établis à 8,82%. L'accroissement des taux appliqués aux crédits à l'exportation, aux crédits à l'équipement et aux crédits à l'habitation a été contenu.

Le volume des crédits bancaires mis en place au cours du premier trimestre 2013 est ressorti en baisse par rapport au trimestre précédent. La moyenne mensuelle, toutes maturités confondues, s'est fixée à 541,0 milliards au cours du trimestre



sous revue, soit un reflux de 16,3%. Ce fléchissement reflète notamment le recul des crédits bancaires observé en Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Niger, au Togo et au Mali, non compensé par des hausses notées dans les autres pays.

La baisse des crédits bancaires concerne l'ensemble des objets économiques. Les replis les plus significatifs ont été enregistrés au niveau des crédits à l'exportation (-74,6%), à l'habitation (-40,8%), d'équipement (-25,6%) et de consommation (-20,7%). De même, selon la maturité, les baisses concernent l'ensemble des échéances, à l'exception des prêts de plus de 10 ans. Suivant la catégorie des clients, le fléchissement des concours des banques est essentiellement localisé au niveau des entreprises individuelles, des coopératives et groupements villageois, de la clientèle financière et des particuliers.

Concernant les dépôts bancaires, les ressources mobilisées par les banques se sont repliées au cours du trimestre sous revue, comparativement au quatrième

trimestre 2012.

En moyenne trimestrielle, le volume des dépôts enregistrés est ressorti à 455,5 milliards contre 601,5 milliards au trimestre précédent, soit une baisse de 24,3%. Ce fléchissement est observé dans l'ensemble des pays de l'Union, à l'exception du Mali où une légère progression a été notée. La Banque centrale impute le recul du volume des dépôts bancaires à l'ensemble des agents économiques, à l'exception des coopératives et groupements villageois.

Le taux d'intérêt créditeur est ressorti en hausse d'un trimestre à l'autre. Le taux moyen pondéré s'est établi à 5,20% contre 5,13% au cours du trimestre précédent. Cette augmentation des taux a concerné l'ensemble des opérateurs économiques, à l'exception de l'Etat et organismes assimilés, divers déposants (ONG, amicales, syndicats, etc.) et de la clientèle financière. Les taux appliqués à ces dernières catégories de clientèle se sont établis respectivement à 4,76% (-88 points de base), 5,17% (-39 points de base) et 4,57% (-4 points de base).

En glissement annuel, au terme du second trimestre Le taux d'inflation projeté à 2,8% dans l'Uemoa

Le taux d'inflation en glissement annuel passerait de 2,3% à fin mars 2013 à 2,5% en avril et mai 2013 et à 2,8% à fin juin 2013. En moyenne sur le deuxième trimestre 2013, la progression des prix serait de 2,6% contre 2,3% au trimestre précédent. A l'horizon de huit trimestres, le taux d'inflation est projeté à 2,5% en glissement annuel, en phase avec l'objectif de stabilité des prix dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa). Une progression durable des cours des produits alimentaires importés, notamment une accentuation de la dynamique haussière actuelle des cours du blé pourrait alimenter les tensions inflationnistes dans l'Union. En revanche, une baisse des cours

du pétrole brut et un accroissement substantiel de la production céréalière au cours de la campagne 2013/2014, induiraient une décélération de l'inflation dans l'Union.

Le taux d'inflation en moyenne en 2013 dans l'Uemoa est projeté à 2,3% contre une prévision de 2,5% dans le précédent rapport. Cette révision à la baisse des perspectives d'inflation dans l'Union est justifiée essentiellement par la détente des prix observée au Mali au premier trimestre 2013, en rapport avec l'amélioration progressive de la situation socio-politique dans ce pays. Le taux d'inflation au Mali est projeté à 0,7% en 2013, contre une prévision initiale de 3,1%.

Sur les marchés de Lomé, en avril

Un nouvel exploit de la tomate fraîche locale au-delà des 1000 francs

Le produit tomate fraîche locale ou «aklikonvi», de forme oblongue, se fait de nouveau désirer. En avril, ce qu'on craignait sur les marchés de la capitale est arrivé : le kilogramme de cette tomate a été livré à 1042 francs, d'après les chiffres statistiques officiels. Ce n'est pas la première fois que ce produit, au moins non importé, affiche cette fâcheuse performance, mais l'on ne s'attendait pas à un écart aussi brusque. Car, en mars, la pesée était encore à 691 francs, contre 604 francs en février et 503 francs le mois précédent. Logiquement, l'on devrait voir venir la montée, dirait-on.

Le niveau actuel de la tomate cultivée surplace ne s'explique



guère, si ce n'est les aléas de la cherté des produits alimentaires. D'autant qu'en glissement annuel,

c'est-à-dire à la même époque (avril) de l'année dernière, où elle était supposée avoir des

comportements identiques sur le marché, la tomate fraîche locale avait été livrée à 505 francs le kilogramme, chiffres de la direction générale de la Statistique à l'appui. Deux mois plus tard, en juin 2012, elle s'est retrouvée à 851 francs. Pour enfin amorcer une descente, à 620 francs en juillet, à 471 francs en août, puis à 314 francs en septembre.

Elle va reprendre sa montée, à 455 francs en octobre, à 507 francs en novembre, puis à 551 francs en décembre. Entre 314 francs en septembre et 1042 francs en avril, l'écart peut donner le tournis. Mais il se dit que les ménages ont été habitués à ces caprices de la tomate fraîche. Et qu'il suffit de la regarder, et de la laisser faire.

FOOTBALL/ TOGO/D1

Un peloton à sept points

Kotoko contraint au nul par Maranatha, Gomido qui fait de même à Kara contre Asko, ont offert une occasion inespérée à Foadan, victorieux de l'Etoile Filante 1-0 à Dapaong de rejoindre le trio de tête du championnat national de première division à l'issue de la 3e journée disputée dimanche.

Certes, Kotoko a été contraint au nul (1-1) par Maranatha mais les Porc-épic de Lavié conservent leur fauteuil de leader du championnat à l'issue de la 3e journée. Ils auraient dû l'emporter si Sorafina Kamal, le meilleur buteur du club n'avait manqué un penalty. Du coup, c'est Foadan, auteur d'une victoire étonnante de 1-0 sur l'Etoile Filante à Dapaong et Gomido qui tient en échec Asko de Kara (0-0) qui le rejoignent au classement avec le même nombre de points.

Juste derrière le trio à sept points, on retrouve l'AS Togo Port (6pts) qui a dominé Angés de Notsè 2-0. Puis suivent Maranatha (5 pts) et Dyto de Lomé (5 pts). Les Militaires menés dans le derby qui les opposaient à l'AS Douanes ont su trouver l'énergie nécessaire pour revenir au score par deux fois. Une attitude qui a plu à Kodjovi Mawuena, le coach de Dyto qui n'a pas manqué de louer la détermination de ses poulains alors mal em-



barqués.

La confrontation entre Agaza et Semassi n'est pas allée à son terme à cause de l'invasion de la pelouse par les supporters à la suite d'un incident de jeu. Pour ce classement du championnat, tous les ingrédients étaient réunis. Ce sont

d'ailleurs, les Guerriers qui ouvriraient rapidement le score. Mais les Scorpions reviennent à la marque par l'entremise de Placca Fessou Mémè. Le meilleur buteur du championnat la saison dernière offrira aux siens un second but sur penalty juste à la reprise de jeu.

Un but que les supporters des Guerriers n'ont pas digéré.

Enfin, Unisport tient en échec Gbikinti à Bassar 0-0. Tandis que Koroki réalise le gros coup de la journée en allant s'imposer chez Tchaoudjo AC à Sokodé 1-0.

FOOTBALL/

Mali / Carteron: La FIFA saisie ?

Le vice-président de la Fédération malienne de football, Moussa Konaté, a fait part de l'intention du Mali de saisir la FIFA du cas de son sélectionneur Patrice Carteron, parti au TP Mazembe alors qu'il était encore sous contrat.

" Nous constatons avec beaucoup de regrets qu'il rompt son contrat de façon unilatérale. Nous allons en tirer les enseignements. Nous n'avons pas d'autres choix que de saisir la Fifa ", a déclaré à l'AFP Moussa Konaté. " Le football est régi par des textes de loi qui s'imposent à tous, a ajouté le dirigeant. Quand on les transgresse volontairement, il faut que toutes les parties en tirent les conséquences ", a ajouté le dirigeant au lendemain de l'officialisation de la signature de Patrice Carteron au TP Mazembe.

Alors que le technicien français avait mis l'aspect humain de son choix d'opter pour le club congolais, Konaté ne voit pas les choses de cette manière : " Je lui ai dit que j'étais surpris par sa façon de faire. On pensait avoir à nos côtés quelqu'un de très engagé. Mais il ne nous a pas donné de motifs bien clairs. C'est une opportunité financière qu'il a saisie. Je ne vois pas

FOOTBALL/

L'agent de Lewandowski annonce un départ au Bayern Munich !

Le Bayern Munich dépouille le Borussia Dortmund de ses talents. Après avoir recruté le prodige allemand Mario Götze, le tout nouveau champion d'Europe devrait en faire de même avec le buteur des Jaune-et-Noir, Robert Lewandowski.

" Je ne veux aller qu'au Bayern. " Libre de tout contrat en 2014, Robert Lewandowski, dont le départ a été acté par les dirigeants du Borussia Dortmund pour cet été, avait récemment affiché ses ambitions dans les colonnes de Bild. Une déclaration qui n'a pas dû ravir un Borussia devenu l'ennemi juré des Munichois et qui a déjà dû céder Mario Götze aux Bavarois en échange, certes, d'un chèque de 37 M€. Mais les Jaune-et-Noir vont devoir s'y faire : le Bayern est un aimant pour les stars de la Bundesliga.

Au cours d'un entretien accordé à la chaîne polonaise TVN24, l'un des deux agents de Lewandowski, Cezary Kucharski, a affirmé que son protégé prendra bien la direction de l'Allianz Arena. " Oui, Robert va rejoindre le Bayern cet été. Il n'y a rien qui peut remettre en cause son transfert là-bas. Robert veut partir et c'est ce qu'il va se passer. C'est désormais une question de temps. L'affaire peut se boucler d'ici une, voire trois semaines. Nous attendons un signal du club. Nous travaillons dessus. Robert a besoin d'un nouveau challenge. Il a besoin de nouvelles personnes autour de lui, d'un nouveau coach, d'une nouvelle motivation. "

Désireux d'engager un buteur, les champions d'Europe 2013 tiendraient là une belle recrue qui devrait coûter tout de même 25 M€ au club. Mais qu'importe. Pour Pep Guardiola, le Bayern a décidé de mettre le paquet durant ce mercato. Et après la conquête du titre continental, Munich compte bien tout faire pour asseoir sa domination. Reste maintenant à savoir qui fera les frais de cette opération. Sauf surprise, ce devrait être un certain Mario Gomez, dont le nom circule en Angleterre, du côté de Chelsea et de Manchester City.

CONGRES DE LA FIFA

Blatter: "Poursuivre nos mesures sur la gouvernance et la politique du sport"

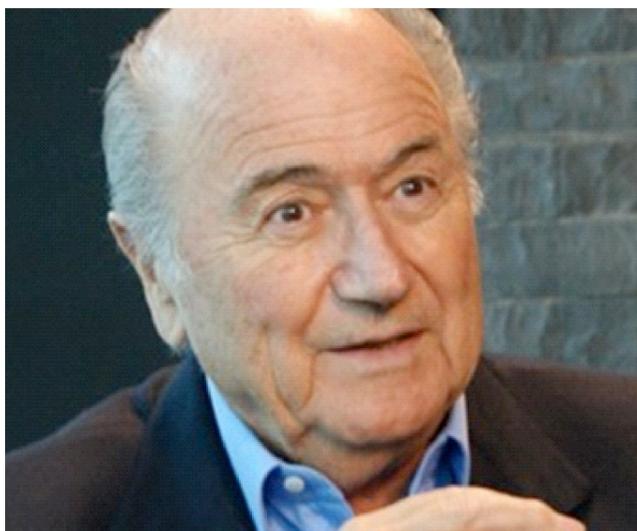
À quelques jours de l'ouverture du Congrès de la FIFA 2013, qui aura lieu les 30 et 31 mai prochains à l'île Maurice, Joseph S. Blatter évoque les principaux sujets qui seront traités au cours des débats. Le Président de la FIFA renouvelle son soutien aux réformes, parle de l'évolution de la procédure d'attribution de la Coupe du Monde de la FIFA™ et du combat engagé contre le racisme.

M. le Président, à l'approche du Congrès de la FIFA 2013, considérez-vous que le processus de réforme est arrivé à son terme ?

Dans les faits, nous suivons à la lettre la feuille de route dressée lors du Congrès de la FIFA 2011. Au cours des deux dernières années, nous avons fait preuve de la plus grande transparence dans nos actions et nous avons appliqué la majorité des recommandations faites par la Commission Indépendante de Gouvernance. Je suis fier de pouvoir vous dire aujourd'hui que cette séquence prendra fin avec le Congrès de la FIFA 2013. Toutefois, cela ne signifie aucunement que la FIFA va cesser de travailler et de prendre des mesures sur la question de la gouvernance et de la politique du sport.

Qu'en est-il des propositions qui sont encore à l'étude ?

La Task Force en charge de la Révision des Statuts a identifié dix secteurs de réforme. Cette question figure à l'agenda du Congrès de la FIFA. Nous avons mené un processus de consultation extrêmement large, afin de recueillir les opinions des associations membres. Au final, ce sont elles qui seront appelées à se prononcer sur ce sujet. Nous avons mis en place une procédure démocratique, nous allons la respecter jusqu'au bout. Entre 2011 et 2013, je n'ai pas ménagé mes efforts pour mener ce processus de réforme aussi loin que possible. Maintenant, il re-



vient au Congrès de la FIFA de rendre son verdict sur les différentes mesures.

Que pensez-vous des critiques formulées par l'association Transparency International ?

Les critiques constructives sont toujours les bienvenues. Je comprends que Transparency International cherche à nous pousser encore plus loin. Cette organisation a des idées très arrêtées sur la façon dont nous devrions procéder. Je respecte son opinion. Néanmoins, je crois que nous avons pris le bon chemin. Nous avons déjà accompli beaucoup de choses et le système en place fonctionne bien. Il me paraît injuste de dire que notre travail n'est pas satisfaisant.

Il reste encore deux questions difficiles à traiter : le

nombre de mandats et la limite d'âge. Quelle est votre position sur ces thèmes ?

Tout cela ne dépend pas de moi. Comme je vous l'ai dit, nous sommes engagés dans un processus démocratique. La décision revient aux associations membres, qui voteront. À titre personnel, je suis contre la limite d'âge. Je ne pense pas que ce soit un critère important. Tout le monde n'est pas dans le même état à 60, 70 ou 80 ans. On pourrait même y voir une forme de discrimination. Pour moi, la passion compte plus que tout le reste. En revanche, je ne suis pas opposé à une limitation du nombre de mandats. De nombreuses démocraties appliquent déjà cette règle. Dans ce cas, il faudrait qu'elle s'applique à tout le monde.

Quels autres sujets abordés à l'île Maurice vous semblent

les plus importants ?

Nous devons absolument adopter une résolution contre le racisme et toute forme de discrimination. C'est vital. Elle devrait avoir un caractère contraignant pour chaque association. Les trois propositions faites par la Task Force à l'issue de sa réunion inaugurale le 6 mai dernier me semblent frappées au sceau du bon sens. Pour combattre la discrimination, nous avons toujours misé sur l'éducation. Aujourd'hui, nous devons également renforcer les sanctions. À mon sens, les amendes ne sont pas suffisamment dissuasives. Je pense que les déductions de points ou l'exclusion d'une compétition seraient plus efficaces. La question des matches truqués fera également l'objet d'une attention particulière de la part du Congrès de la FIFA. Ce fléau n'est pas une question de société. C'est l'affaire du football. Nous allons devoir livrer un rude combat. Pour cela, la solidarité au sein de la communauté du football et le soutien des autorités publiques doivent être plus forts que jamais.

La proposition d'assurer une meilleure représentation des femmes dans le Comité Exécutif me semble également un pas dans la bonne direction. Toutes les organisations démocratiques du monde se préoccupent désormais de parité. Je ne vois pas pourquoi la FIFA ferait exception à la règle.

Source: fifa.com

moovforfaits
Communiquez autrement avec nos forfaits jour et weekend !
 Les nouveaux forfaits Moov changent votre façon de communiquer et pas qu'un peu ! Avec 3 forfaits inédits, vous avez le choix : Forfaits SMS à 150 F, Forfait JOUR à 300 F et Forfait WEEKEND à 500 F.
 Avec les moovforfaits, vous allez aimer appeler !

Forfait SMS:
 50 SMS à 150 F valables chaque jour.
 Pour activer, tapez *143*53*50#

Forfait JOUR :
 10 min d'appel à 300 F valable de 06h à 17h.
 Pour activer, tapez *143*53*10#

Forfait WEEKEND :
 30 min d'appel à 500 F valable le weekend.
 Pour activer, tapez *143*53*30#

www.moov.tg
 Service client : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)
 groupe **etisalat**

REPERES

Même le gouvernement a ses "droits"

"La tenue d'un dialogue ne peut pas être un préalable à l'organisation des élections", a déclaré le ministre de la Décentralisation et des collectivités locales, Gilbert Bawara la semaine passée.

Cette phrase du ministre a fait suite à une déclaration de Me Dodji Apevo du Collectif Arc-en-ciel, pour une très prochaine et probable chance de dialogue, la semaine dernière pendant les journées mouvementées des marches conjointes du "Collectif Sauvons le Togo" et la Coalition Arc-en-ciel. Interrogé sur les motivations qui sous-tendent un tel optimisme dans le camp de l'opposition, le ministre Bawara a écarté toute possibilité de dialogue avant les élections de juillet prochain. Sur radio Nana FM, dimanche 26 mai, il a ironisé quelque peu sur la liberté d'expression garantie par la constitution et sur le droit de tout le monde et de n'importe qui de dire ce qu'il pense. "Sommes-nous dans une sorte de terrorisme intellectuel où personne d'autres que les membres du collectif "Sauvons le Togo" et de la coalition Arc-en-ciel ne pourraient plus émettre d'idées ou d'opinion?" Il a ajouté que : "C'est un souhait des membres du collectif". Ceci "n'empêche pas le pouvoir de dire non".

L'audit de six ministères soumis à validation

L'audit stratégique et organisationnel de six ministères sont soumis à validation à travers un atelier ouvert jeudi à Lomé avec pour objectif, d'établir des adéquations au fonctionnement efficace des structures administratives au regard de leur mission. "Les six ministères concernés par cet exercice ont été répartis en deux secteurs notamment le secteur de l'éducation et celui de l'équipement. Les participants à cet atelier sont appelés à faire un examen minutieux de ce rapport en vue de sa validation" a indiqué, M. Aliou Ba, Expert International en organisation, Directeur Général Adjoint de Consultant Associé pour les Etudes Appliquées au Développement (CAPRAD). En ouvrant les travaux de cette rencontre, le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Kokou Djifa ADJEODA, a insisté sur le fait que ces audits devront fournir aux citoyens, des prestations de qualité pour l'accélération de la croissance. Les participants à cette rencontre sont les Directeurs de Cabinet, les Secrétaires Généraux des Ministères et les Directeurs et chefs de service. Inscrit au programme de réforme et de la modernisation de l'administration publique, ces audits stratégiques et organisationnels visent à établir des adéquations nécessaires au fonctionnement efficace et efficient des structures administratives, au regard de leurs missions et attributions. Le gouvernement a décidé d'étendre ces audits à tous les ministères d'ici 2015.

La justice pour tous

C'est à l'unanimité des 51 députés présents que la loi portant aide juridictionnelle a été adoptée. Cette nouvelle loi qui comporte 62 articles et répartie en 8 chapitres, vient asseoir l'aide juridictionnelle en précisant les conditions dans lesquelles cette aide peut être accordée ou retirée. Avant l'adoption de ce texte, l'Union des Forces du Changement UFC, a plaidé pour son application immédiate. Peuvent bénéficier de l'aide juridictionnelle, à leur demande, les personnes physiques de nationalité togolaise, dont les ressources sont insuffisantes pour faire valoir leurs droits en justice. Les députés togolais l'ont adopté vendredi 24 mai 2013 au cours de la 3e séance plénière de la première session ordinaire de l'année. Les députés du Comité d'Action pour le Renouveau CAR n'ont pas trouvé d'objection à l'adoption de cette loi. Le groupe de la majorité parlementaire GMP a remercié le gouvernement et demandé un bon usage de la nouvelle loi. Le président de l'Assemblée Nationale, El Hadj Abass BONFOH, s'est félicité du vote de cette loi qui vient à coup sûr contribuer à la protection des droits de l'homme. Pour le garde des sceaux, ministre de la justice chargé des relations avec les institutions de la république, Me Tchitchao Tchalim, le présent texte traduit l'engagement du gouvernement à rendre la justice accessible à tous.

Editorial

DIALOGUE OCCLUSIF

suite de la page 1

voies vers une paix définitive au Tchad.

Les demandes de dialogue inclusif ont fleuri au Togo et ont donné lieu à de multiples confrontations à l'occasion de la préparation des élections législatives de 2013. La demande de dialogue inclusif de l'opposition extraparlamentaire est devenue pressante. Celle-ci voudrait, avant même les élections, que s'ouvre un dialogue inclusif dont elle tiendrait la clé. Elle subordonne en effet

sa participation à une quantité de préalables. Elle souhaite notamment un accord sur des réformes institutionnelles.

Faute de satisfaire ses diktats, elle menace de ne pas participer aux élections.

Là il ne s'agit plus de dialogue inclusif mais de dialogue occlusif, une façon de couper la route à toute négociation.

Le dialogue occlusif est un dialogue mort né, une fermeture là où le dialogue inclusif est une ouverture.

Cinéma

Shérifa au Centre culturel Mytro Nunya ce samedi

La projection du film Sherifa du réalisateur togolais Steven AF aura lieu ce samedi 1er juin au centre culturel Mytro Nunya. Une première projection a eu lieu samedi 1er juin. Le centre donne la chance au public de revoir cette production togolaise une fois encore.

Selon le synopsis du film, après une enfance profondément déstabilisée par des parents qui n'ont pas su la protéger, Sherifa, la quinzaine à peine, va s'enfuir à la veille d'un mariage forcé. Ainsi commence l'aventure épineuse de celle qui sera violée et maltraitée

par ceux qui pouvaient lui donner une chance de survie. Dans sa quête de liberté et d'horizons meilleurs. La jeune adolescente va se heurter à une cruauté qui en suite, va la précipiter dans l'univers obscur de la prostitution. Et quand la blessure secrète de l'excision se révèle, rien ne sera plus jamais comme avant.

Ce film a mobilisé des acteurs de plusieurs nationalités et a été tourné au Togo, au Niger, au Sénégal et aux Etats-Unis.

Entrée : 500 CFA.

Heure : 18H30



Festival de cinéma de Cannes

La Palme d'or à un film homophile

Comme un pied de nez, une réponse cinglante à la "Manif pour tous", la fameuse organisation réactionnaire contre l'adoption de la loi sur le mariage gay en France. La 66ème édition du festival de cinéma de Cannes clôt de manière très polémique en faisant écho aux brouhahas sociaux qui agitent la France.

"La vie d'Adèle", un film sur une passion brûlante, ce plaisir de l'amour saphique, entre deux jeunes femmes, a remporté dimanche 26 mai dernier la Palme d'Or à Cannes. "Une très belle histoire, un amour magnifique auquel tout le monde peut s'identifier, peu importe la sexualité", a estimé Steven Spielberg, président du jury du festival. Particulièrement ému, le célèbre cinéaste américain a



ajouté: "Nous avons été privilégiés de voir ce film, et non gênés". Une déclaration qui dépère, vu la lame de fond homophobe que l'on n'a cessé d'écouter sur les ondes et dans la presse, drainée par une

marée de politiciens très à droite et à l'extrême droite, et un zeste d'organisations catholiques.

Le film est du franco-tunisien Abdellatif Kechiche, et une distribution savamment jouée par Adèle Exarchopoulos et Léa Seydoux. Film très bien accueilli par la critique qui parle d'un amour profond et magnifique, de l'audace du réalisateur qui n'a pas du tout bridé le récit.

"Je voudrais dédier ce prix, ce film à cette belle jeunesse de France qui m'a beaucoup appris sur l'esprit

de liberté", "le vivre-ensemble", ainsi qu'à "une autre jeunesse, de la révolution tunisienne, pour leur aspiration à vivre eux aussi librement, et aimer librement", a déclaré Abdellatif Kechiche.

Le film suscite déjà la polémique dans certains pays. Il ne pourra pas être diffusé dans le monde arabe, même pas en Tunisie, pays d'origine du réalisateur. "Même à interdit au moins de 50 ans, ce film ne sera jamais projeté en Tunisie", a indiqué un blogueur.

Littérature

Les auteurs à lire selon Ernest Hemingway

En 1934, un jeune étudiant part en stop rencontrer Ernest Hemingway et revient avec les conseils de l'écrivain.

Partir à la recherche de son auteur favori, traverser les États-Unis sous le seul prétexte d'un coup de cœur littéraire trouvé dans un journal au hasard d'une nouvelle... cela pourrait être l'intrigue d'un roman, c'est une histoire vraie.

1934. Arnold Samuelson, 22 ans, diplômé en journalisme, part en Floride rejoindre l'auteur de cette fameuse nouvelle : Ernest Hemingway. Arrivé chez lui, les mots lui manquent, mais il se reprend grâce à sa motivation initiale : la nouvelle « One Trip Across » (qui deviendra plus tard le roman To Have and Have Not). Samuelson avoue à son idole sa difficulté à écrire, ce sur quoi Hemingway lui donne de précieux conseils : « Il ne faut pas trop écrire dans le même temps, toujours en laisser un peu pour le lendemain. Le principal, c'est de savoir à quel moment s'arrêter ». Puis il lui conseille de se nourrir des classiques, des romans qui ont résisté au passage du temps, quitte à s'éloigner un peu des auteurs contemporains, et lui

laisse une liste de seize ouvrages qu'il considère comme les indispensables de sa propre expérience littéraire :

- The Blue Hotel** de Stephen Crane;
- The Open Boat** de Stephen Crane;
- Les Gens de Dublin** de James Joyce ;
- Le Rouge et le noir** de Stendhal ;
- Of Human Bondage** de Somerset Maugham ;
- Anna Karenine** de Léon Tolstoï ;
- Guerre et Paix** de Léon Tolstoï ;
- Les Buddenbrooks** de Thomas Mann
- Hail and Farewell** de George Moore ;
- Les Frères Karamasov** de Fedor Dostoïevski

- The Oxford Book of English Verse** ;
- L'Énorme Chambrée** de E.E. Cummings
- Les Hauts de Hurevent** de Emily Brontë ;
- Far Away and Long Ago** de W.H. Hudson ;
- L'Américain** de Henry James.

Il lui confie également une copie de son propre livre *A Farewell to Arms*. Arnold Samuelson écrit à son tour un texte, sous forme de mémoires relatives à cette expérience humaine et littéraire vécue avec Ernest Hemingway : *With Hemingway: A Year in Key West and Cuba*.

Internet

Wikipédia s'implante en Afrique, hors connexion

Le projet Afripedia valorise les contributions de Wikipédia en Afrique... sans connexion internet. Comment promouvoir Wikipédia en Afrique francophone en contournant les difficultés d'accès à internet? C'est le défi que s'est lancée l'association pour le libre partage de la connaissance Wikimédia France. En partenariat avec l'Institut français et l'Agence universitaire de la francophonie, l'association a créé Afripedia, en juin 2012.

Le programme vise à démocratiser l'accès à Wikipédia, sixième site le plus consulté au monde, en Afrique.

L'intention est aussi d'encourager les contributions d'auteurs africains, encore très rares sur l'encyclopédie numérique.

USB: la clé de la diffusion Mais l'originalité du projet repose sur un accès sans connexion internet, via une clé usb. Adrienne Charmet-Alix, responsable des programmes à Wikimédia France et instigatrice du projet est partie d'un constat: "L'Afrique fait face à deux obstacles majeurs: le débit de connexion faible, voire totalement inexistant, et le coût de la connexion qui reste inaccessible pour nombre d'Africains".

L'UNION

Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu
Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28
e-mail: patrie006@yahoo.fr
Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent
Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Saison des pluies

Les parapluies sont de rigueur!

Etonam Sossou

Avec l'arrivée des pluies, les parapluies refont surface avec toutes les activités lucratives qui s'activent autour de cet objet. En effet la vente des parapluies dans la capitale économique fait partie de ces commerces saisonniers qui ne passent pas inaperçus. Dans la plupart des rues du centre ville et des coins reculés les scènes sont identiques, impossible de se mouvoir sans croiser des jeunes vendeurs de parapluies. C'est certainement

l'instrument le plus demandé et le plus utilisé à Lomé en cette période. Les différents marchés sont devenus de véritables comptoirs de vente. Au marché d'Adawlato par exemple, les stands de parapluies ravissent la vedette à tous les autres objets mis en vente, on les retrouve accrochés sur des tables, suspendus sur la tête des vendeurs ambulants ou encore entassés dans les porte-tout.

De bonnes affaires

Toudi Beaugar l'un des jeunes qui s'est retrouvé dans cette activité explique qu'en ce moment le

marché va relativement bien, mais le jour où ne pleut pas le marché est difficile. Quant au prix de sa marchandise, le commerçant dont l'âge ne va pas au-delà de vingt ans avoue que les objets sont de différentes valeurs. Selon lui les prix oscillent entre 1000 et 3000 Fcfa. Des prix qui selon le vendeur, varient en fonction de la qualité et de la marque. « Le parapluie qui coûte 1000 Fcfa est moins solide que celui de 2000 Fcfa », confie-t-il. Non loin de lui se trouve Nadège, elle révèle avec regret que le prix du parapluie



dizaine. Pour ce qui est de la marge bénéficiaire elle est plutôt maigre: elle varie, « il m'arrive de gagner 150 Fcfa ou 200 Fcfa sur un parapluie. En cas de pluie, la journée de vente peut aller au-delà de 19h, par contre lorsqu'il ne pleut pas, à partir de 16h il faut plier bagages ».

Coté client, le contexte est plus difficile que l'année dernière. Pour Franck, les prix ont augmenté sur le marché: Les parapluies qu'on nous vendait à 500 Fcfa coûte maintenant 1000 Fcfa sans que l'on ne nous explique pourquoi. Le parapluie fait partie des objets que l'on achète chaque année, parce que assez souvent on les oublie dans nos différentes sorties lance Judith une cliente avec une pointe de regret. Même si l'activité est lucrative, certains vendeurs avouent ne pas être à l'abri des problèmes physiques, qui vont de la fatigue due à de longues heures de marche à pied à des cas de fièvre.

Auto-emploi

Les jeunes visages de la réussite

Les jeunes sont les plus touchés par le chômage. Face à la précarité et aux difficultés à trouver un emploi, nombre d'entre eux ne baissent cependant pas les bras. En effet, ils sont de plus en plus nombreux à se prendre en main et à créer leurs propres affaires. Chéríta T., est l'une de ceux-là.

Elle a 25 ans et forme déjà des stagiaires aux métiers de la coiffure et de l'esthétique. « J'ai quitté l'école à 18 ans, en classe de troisième, parce que je n'avais pas. J'ai préféré embrasser un métier. Comme mes parents étaient trop pauvres pour me payer une formation, j'ai appris sur le tas », confie la jeune femme. Au bout d'un an d'apprentissage, elle commence à coiffer et à faire des soins aux dames du voisinage, dans sa chambre. Certaines délaissent ainsi les salons huppés de la capitale et paient plus chères ses modestes prestations, pour l'encourager. Deux ans plus tard, Chéríta T. ouvre un vrai institut de beauté avec ses petites économies. Sur les conseils avisés de ses clientes, elle sollicite l'aide d'une ONG et bénéficie d'une formation dans une structure de qualité. Aujourd'hui, elle emploie six personnes et vole de ses propres ailes.

La réussite de Chéríta T. n'est pas

un cas isolé. Face au chômage, les jeunes sont deux fois plus nombreux à vouloir se mettre à leurs propres comptes. L'informel représente ainsi un énorme vivier pour eux, tellement il regorge d'opportunités. Olivier N., installé à Togblé, est propriétaire de son taxi depuis un an. « Devenir chef d'entreprise était mon rêve d'enfant. Orphelin à 10 ans, je n'ai pas pu poursuivre mes études qui s'annonçaient pourtant brillantes. Je me suis essayé au petit commerce avant de me lancer dans le transport », avoue-t-il. Pour réaliser son projet, il a pris un taxi à crédit chez un importateur compréhensif. « La voiture coûtait 1.500.000 Frs. Grâce à ma tontine, j'ai avancé 300.000 Frs et j'ai payé le reste en traites pendant deux ans. Aujourd'hui, je suis bien. Depuis un an, j'ai acheté un lopin de terre et j'ai commencé à construire », affirme le taximan, 32 ans au compteur. Il ne faut pas se leurrer: le parcours vers l'auto-emploi est difficile pour un

jeune sans ressources, avec ou sans diplômes. « On n'a pas de réseau d'information, pas d'équipements, rarement de financements. Il faut souvent partir de rien du tout. La volonté y est cependant et c'est ce qui compte », assure Line A. qui a monté une petite structure de fabrication artisanale de jus de fruits. Sa cible? Les restaurants. Une vingtaine est enregistrée dans son carnet d'adresses. « Très vite, je me suis retrouvée aussi avec les commandes de particuliers pour les fêtes familiales. D'une centaine de bouteilles que je livrais par semaine, je suis actuellement à 1000. J'ai dû faire appel à deux personnes », estime Line A.

Il est donc clair qu'en matière d'auto-emploi, nul n'est besoin de voir les choses en grand pour un début. Souvent, la solution se trouve à proximité. Il suffit d'être attentif aux besoins de l'heure.

à tellement chuté sur le marché que le vendeur ne trouve pas vraiment son compte. « Je vends des parapluies mais, je n'ai pas de bénéfice » conclut elle. Quant à

Albert, il dit pouvoir vendre une vingtaine de parapluies par jour, surtout lorsque la météo est mauvaise. Par contre en cas d'éclaircie, difficile de vendre la

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°230 DE LOTO KADOO DU 17 MAI 2013

Ce vendredi 24 Mai 2013, nous prenons part au Tirage de Loto Kadoo qui porte le N° 231.

Lors du précédent tirage de Loto Kadoo, ce sont les villes d'ATAKPAME, KPALIME, ANIE, NOTSE, TABLIGBO et de LOME ont enregistré des gagnants de gros lots

Ainsi les points de vente 2039, 7207, 2452 et 3919 situé à ATAKPAME, KPALIME, ANIE et TABLIGBO ont répertorié respectivement, un lot de 500.000F CFA, un lot de 515.000F CFA, un lot de 750.000F CFA et un gros lot de 1.000.000F CFA.

A NOTSE, nous avons enregistré un gros lot de 1.250.000F CFA et un gros lot de 1.500.000F CFA, gagnés auprès des opérateurs 2228 et 2282.

LOME, n'est en reste avec un lot de 750.000F CFA remporté sur le point de vente 6416.

La remise des lots à LOME se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO, TOUS LES VENDREDIS, UNE FAÇON DE DEVENIR TRÈS RICHE BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°231 de Loto Kadoo du Vendredi 24 Mai 2013

Numéro de base

49

85

74

90

37

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 641 de Lotto Diamant du lundi 27 Mai 2013

Numéro de base

**

**

**

**

**